



98

Le journal de Boissettes

Journal d'informations Municipales

Octobre/novembre 2015

3, place de Verdun - 77350 Boissettes - Tél. : 01 64 37 83 05 - Fax : 01 64 37 08 97 - Site : www.boissettes.fr - E-Mail : mairie@boissettes.fr

ÉDITORIAL



Chères Boissettaises, chers Boissettais

Le 13 octobre 2015 le Préfet de Seine-et-Marne a présenté la future carte intercommunale à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale. Ce document précise les extensions des territoires des Agglomérations :

pour notre agglomération est donc actée l'intégration de Saint-Fargeau-Ponthierry et de Pringy au 1^{er} janvier 2016 qui sera suivie en 2017 de l'intégration de quatre ou cinq autres communes : en 2017 le périmètre de l'Agglomération Melun Val de Seine devrait être stabilisé pour un temps et compter environ 130 000 habitants ce qui, dans le cadre de la loi MAPTAM puis de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), est une dérogation à l'obligation d'atteindre le seuil des 200 000 habitants. Pour l'anecdote, en 2017 Boissettes ne sera plus le petit poucet de l'agglomération, des communes de taille plus modeste venant nous rejoindre !

Ces extensions successives du périmètre de la CAMVS, fiscalement neutres, donneront un nouvel élan au développement économique du territoire communautaire : développement touristique et industriel (aéronautique et agroalimentaire), création d'un pôle d'excellence universitaire...

Mais, revers de la médaille, la gouvernance de l'agglomération va elle aussi évoluer : les « petites » communes ne se voient plus attribuer qu'un seul siège de conseiller communautaire sans pouvoir prétendre

à un poste supplémentaire, même en cas d'accord local comme cela fut le cas par le passé. Huit communes sont concernées par cette nouvelle règle et n'auront donc plus qu'un représentant qui continuera cependant à siéger au sein du bureau exécutif de la CAMVS. Nous ne pouvons que regretter amèrement cette décision du législateur.

Malgré cette représentativité amoindrie, les petites et moyennes communes de la CAMVS, ensemble et solidaires, continuent et continueront à faire entendre leurs voix et, au travers des responsabilités communautaires confiées à leurs élus, à peser sur les orientations et les décisions de l'agglomération.

Ce journal est le dernier de l'année 2015, permettez-moi alors de vous donner dès à présent rendez-vous le dimanche 17 janvier 2016 pour les « vœux du Maire »... une joyeuse occasion de « continuer à bien vivre ensemble le plus longtemps possible » !

Bernard FABRE, Maire



Boissettes-plage « pour qu'en hyver on se souvienne de l'esté »

AU SOMMAIRE :

INFORMATIONS MUNICIPALES

Des nouvelles de l'école
Travaux, aménagement, environnement et PLU

VIE DU VILLAGE

Concours de pétanque
Boissettes à l'heure espagnole
Jean-Pierre Legrand décoré !
Mieux vivre ensemble

HOMMAGE

VIE DES ASSOCIATIONS

COMMUNICATION DES PARTENAIRES TERRITORIAUX

Département de Seine-et-Marne
Melun Val de Seine
SMITOM

AGENDA

DATES À RETENIR

Le mercredi 11 novembre à 11 heures, devant le monument aux Morts Place de Verdun, cérémonie du 97^e anniversaire de l'armistice de 1918 à la mémoire des combattants de la Grande Guerre.

Le samedi 21 novembre à 19h30, à la salle communale, l'ABSL organise une soirée Jazz-Beaujolais animée par le Jazz-groupe de Livry-sur-Seine. Dégustation du Beaujolais nouveau 2015 et petit mâchon en musique.

Le dimanche 10 janvier à 17 heures, concert du jour de l'an à l'église proposé par l'ensemble Koechel 440.

Un vin chaud sera ensuite offert à la salle communale.

Le dimanche 17 janvier à 16 heures, à la salle communale, présentation des vœux du maire et de l'équipe municipale. Remise d'un cadeau aux plus de 70 ans ; champagne et douceurs sucrées pour tous.



INFORMATIONS MUNICIPALES

Les comptes rendus approuvés des Conseils municipaux des 24 avril, 5 juin et 3 juillet peuvent être consultés sur les panneaux d'affichage municipaux, en Mairie ou sur le site www.boissettes.fr

DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

Rentrée scolaire

En présence des maires des deux communes de Boissise-La-Bertrand et de Boissettes et dans une atmosphère gaie et sereine, 110 enfants dont 18 boissettais ont pris le chemin de l'école mardi 1^{er} septembre. L'école des Fontaines reçoit cette année 39 enfants en maternelle et 71 en élémentaire répartis dans 5 classes.

L'école est moderne, bien équipée et pourrait accueillir davantage d'enfants des deux communes...

NAP (Nouvelles Activités Périscolaires).

La décision a été prise, après appel d'offres, de confier l'organisation et le suivi des NAP à l'UFOLEP. Cet organisme propose un calendrier renouvelé trimestriellement d'activités sportives et éducatives dont dans un premier temps jeux collectifs, photo, journal des NAP et d'ici Noël, chant et ateliers créatifs.

Une coordinatrice, présente quotidiennement, est chargée de suivre les enfants et de les aider à renouveler leur choix d'activités tout au long de l'année.

Elle intervient également à la cantine pour que les enfants profitent calmement de ce moment d'échange et d'apprentissage du goût.

Conseil Municipal des Enfants

La date des élections est fixée au 3 novembre. Les élèves de CM² de l'école des Fontaines peuvent proposer leur candidature pour l'un des 7 mandats d'élu(e)s.

Les enfants des deux communes scolarisés du CP au CM² peuvent participer au vote en s'inscrivant à la mairie au plus tard le mardi 27 octobre.

TRAVAUX, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN, ENVIRONNEMENT ET PLU

Travaux réalisés depuis juin

Enfouissement du réseau EDF de la rue Clinchant

Reprise partielle de la voirie Chemin des Praillons

Abaissement de puissance de l'éclairage public de 50 % de 23 heures à 5 heures du matin : l'économie d'énergie réalisée sur ce poste est de 35 % ; il est envisagé d'élargir le créneau horaire.

Aménagement en cours

Le dossier Ad'ap (Agenda d'accessibilité programmé) a été déposé en Préfecture le 27 septembre. Après acceptation, la Mairie disposera de 3 ans pour rendre accessible les bâtiments communaux aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Il s'agit de créer une place de parking devant la mairie avec accès direct jusqu'au secrétariat et donc de restructurer le secrétariat.

Entretien des espaces verts

La commune s'étend sur 2 km de la rue du Mont aux Lièvres jusqu'à la rue des Uzelles sans compter les berges et le cimetière.

En période estivale et de fortes chaleurs il y a beaucoup à faire et il est parfois malaisé de hiérarchiser les priorités.

Un planning structuré en zones d'intervention et l'achat de matériel plus performant vont permettre d'améliorer l'efficacité des agents techniques dans les différents quartiers du village.

Environnement

Des dépôts sauvages sont fréquemment constatés qui portent atteinte à la salubrité publique et à la propreté de la commune. C'est pourquoi le Maire a pris le 1^{er} septembre 2015 un arrêté municipal concernant les dépôts sauvages sur le territoire de la commune.

Cet arrêté rappelle qu'un service régulier de collecte et d'élimination des ordures et déchets de tous types est mis à la disposition des habitants ;

Qu'en conséquence, le responsable d'un dépôt sauvage, s'il ne procède pas à son élimination, ou le propriétaire du terrain sur lequel il se trouve, si le contrevenant n'a pu être identifié, s'expose à des poursuites pénales et à une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

Le PLU avance

Les élus de Boissettes membres du groupe de travail PLU et le Cabinet d'études Dutertre se sont réunis lors de deux comités de pilotage. La phase diagnostic vient d'être terminée. Un prochain comité prévu avant la fin de cette année planchera sur les futures orientations à donner au PLU. Le Conseil municipal devra débattre avant fin 2015 sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) préalable aux réunions publiques.

VIE DU VILLAGE

CONCOURS ANNUEL DE PÉTANQUE



Les vainqueurs du tournoi

Dimanche 6 septembre après-midi, 28 boulistes, jeunes et moins jeunes, débutants et confirmés, hommes et femmes, se sont amicalement rencontrés en doublette à la mêlée pour le concours de pétanque désormais annuel.

Éric avec une jambe dans le plâtre et Bernard ont vaillamment bataillé, mais Joël et Christophe sont finalement les vainqueurs de ce tournoi; ils ont reçu leur trophée des mains de Christian Bacquet, le président du club.

Il a rappelé que des rencontres amicales ont lieu tous les mardis à partir de 14 heures sur le terrain communal de Boissettes. L'adhésion annuelle de 15 € permet d'y participer.

Un apéritif offert à tous, participants et supporters par l'ABSL (Association Boissettes Sports et Loisirs) a clos cette amicale rencontre.

BOISSETTES À L'HEURE ESPAGNOLE



Sangria à l'apéritif

Cette année les bénévoles de l'ABSL sous la houlette de leur nouveau Président, Philippe CASSARD, ont organisé la traditionnelle Fête Champêtre le 20 septembre, non pas sur le parcours de santé pour des raisons météorologiques mais dans la cour de l'École. Au programme paëlla, animations musicales, démonstrations d'escrime sans oublier la fameuse tombola et ses lots généreux pour le plus grand bonheur des 150 personnes qui ont partagé ce moment convivial et festif!

JEAN-PIERRE LEGRAND DÉCORÉ!



Le Maire honoraire et le Maire en exercice

À l'occasion de la Fête Champêtre de notre village, Bernard FABRE a décerné à Jean-Pierre LEGRAND le titre de Maire honoraire de Boissettes. Ce dernier s'est montré très ému et touché de cette distinction.

Le Conseil municipal a unanimement décidé d'honorer Jean-Pierre LEGRAND pour son long et fidèle dévouement au profit de notre commune et de ses administrés soit vingt-quatre années passées au service de l'intérêt général.

En effet, Adjoint au Maire de 1989 à 1995 il a ensuite été Maire durant trois mandats de 1995 à 2014.

Merci Jean-Pierre

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Déjections canines

Nous constatons hélas que certains propriétaires de chien laissent délibérément leur compagnon faire ses besoins en toute liberté; ainsi le trottoir de gauche de la rue Clinchant est en particulier devenu lieu de déjections canines.

Nous rappelons que le non-ramassage des déjections de son chien fait encourir à son maître une amende de 35 €, sur la base de l'article R632-1 du code pénal.

Élagage

L'automne et l'hiver sont de bonnes périodes pour élaguer... N'oubliez pas qu'en tant que propriétaires, vous êtes assujettis à une servitude d'élagage des branches et racines qui avancent sur la voie publique.

Vous devez également respecter le droit à l'ensoleillement si les arbres de votre jardin privent de lumière le jardin ou la pièce à vivre de votre voisin.

Hommage

À ceux qui nous ont quittés et nos condoléances émues à leurs familles

Jean-Michel HALLIER le 10 août

Patrick DE ROËCK le 11 août

VIE DES ASSOCIATIONS

SEINE-SAINE

SEINE-SAINE

Été 2015 : un déchaînement inédit de tous les pilotes d'engins à moteur et de jet-ski, agressifs jusqu'à narguer les trop rares policiers disponibles. Mais VNF étudie notre situation. Son expertise nous aidera-t-elle à faire évoluer la réglementation préfectorale? Espoir et fermeté!

COMMUNICATION DES PARTENAIRES TERRITORIAUX

Forfait Imagine R toutes zones pour les scolaires et les étudiants



Depuis le 1^{er} septembre 2015, le **STIF** (Syndicat des Transports d'Île-de-France) **met à leur disposition un forfait toutes zones**, moyennant un tarif unique de **341,90 € /an** pour l'année scolaire 2015/2016. Il permet de voyager sans limite sur l'ensemble des transports en commun d'Île-de-France, **tous les jours de l'année**.

Pour les collégiens et lycéens de moins de 22 ans jusqu'au BAC le coût du forfait s'élève à **174,95 €** grâce à une participation du **Département de Seine-et-Marne** de 50 %.

Ouverture du Musée de la Gendarmerie Nationale à l'EOGN (École des Officiers de la Gendarmerie Nationale)



Après deux ans de travaux, qui ont permis la réhabilitation d'une ancienne caserne militaire du début du XX^e siècle, et le rassemblement de plus de 10 000 objets et 20 000 documents, le musée de la Gendarmerie Nationale, labellisé Musée de France, a ouvert ses portes le 10 octobre dernier.

Les visiteurs sont invités à embarquer pour un voyage temporel, à la découverte d'une des plus anciennes institutions de France.

Contact : Musée de la Gendarmerie Nationale
1-3, rue Émile-Leclerc - Melun - Tél. : 01 64 14 54 64

Du nouveau dans l'accès à la déchetterie



Le SMITOM-LOMBRIC a décidé de rendre obligatoire la présentation d'une carte d'accès lors de chaque passage à la déchetterie.

À compter du 1^{er} octobre, cette carte sera délivrée à la déchetterie (ou validée pour ceux qui l'ont déjà) sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (taxe foncière ou d'habitation).

Un usage normal de la déchetterie ne doit pas entraîner d'accès payant.

Cette carte ouvre droit, gratuitement, à 18 accès annuels pour un véhicule de type Monospace ou 36 passages pour une voiture de type berline.

Au-delà, chacun pourra toujours déposer des déchets mais devra effectuer un paiement sur place.

Cette nouvelle mesure vise à ne pas augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères que chaque ménage acquitte et à lutter contre les utilisations frauduleuses de cette structure.

Pour les encombrants et les déchets en apport volontaire rien ne change pour les habitants de Boissettes.

Les encombrants continueront à être collectés, devant votre domicile, tous les deuxième lundi du mois. Il est rappelé qu'ils doivent être placés la veille sans gêner le passage sur la voie publique.

Les bornes à journaux, à textiles et à verres, situées rue du Mont aux Lièvres à la sortie de Boissettes, sont à privilégier pour ces dépôts.

Pour plus de détail, vous pouvez vous connecter sur le site : www.lombric.com

AGENDA

- Mercredi 11 novembre à 11 heures
Commémoration de l'armistice de 1918
 - Vendredi 13 novembre de 18 à 19 heures
Permanence des Conseillers départementaux
 - Vendredi 13 novembre à 20 heures
Conseil Municipal
 - Samedi 21 novembre à 19h30
Soirée Jazz-Beaujolais
 - Dimanches 6 et 13 décembre de 8 à 18 heures
Élections Régionales
 - Dimanche 10 janvier à 17 heures
Concert du jour de l'an
 - Dimanche 17 janvier à 16 heures
Vœux du Maire
 - Vendredi 12 février de 18 à 19 heures
Permanence des Conseillers départementaux
- Retrouvez l'agenda actualisé sur www.boissettes.fr

Horaires d'ouverture au public de la Mairie : Mercredi : 9h00 - 12h00 - Vendredi : 15h00 - 19h00 - Le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h00 à 12h00.

Le Maire et les conseillers municipaux reçoivent sur rendez-vous.

Directeur de la publication : Bernard FABRE - Comité de rédaction : Francline ADT-GUILBERT, Fabienne CHAILLOT, Fabienne COLIN-FAURE

Tirage 200 ex - Distribution par nos soins